

Torrekens, C., « L'islam dans la capitale européenne : vers l'émergence d'un islam européen ? », *Emigrations et Voyages*, vol 1, 1<sup>er</sup> semestre, avril 2005, pp 47-69.

## L'islam dans la capitale européenne, vers l'émergence d'un islam européen ?<sup>1</sup>

### Introduction

Bruxelles, la capitale de l'Europe, fait partie des grandes métropoles européennes qui comptent une partie non négligeable de musulmans et de musulmanes au sein de leurs populations. Comme d'autres Etats européens, la Belgique a fait appel, dans les années 60, à une importante main-d'œuvre d'origine étrangère principalement marocaine et turque dans le cas de l'immigration musulmane. Cette présence musulmane au sein de la capitale européenne est donc le résultat d'un processus historique, le mouvement migratoire, et son expression au sein de l'espace public a connu et connaît encore différentes phases. Elle suscite, par les revendications de reconnaissance et d'institutionnalisation, d'égalité des cultes, de formation des imams, etc., à la « société d'accueil » de nouveaux enjeux, révèle des rapports de force et réveille de vieux clivages sociétaux en obligeant la société d'accueil à s'interroger sur sa propre religiosité et sur la place qu'elle entend accorder à la religion au sein de l'espace public. A côté de ces enjeux que l'on pourrait qualifier d'institutionnels, il faut également rendre compte de la dynamique que construisent les musulmans d'Europe autour de la transposition de la religion et de ses codes, de ses modes d'appartenance, etc., dans le contexte des sociétés européennes où l'islam est minoritaire. La Belgique, comme bien d'autres pays européens, connaît un nombre important de débats relatifs à la construction des identités dans une société multiculturelle. La diversité croissante de la composition ethnique des Etats européens est la principale évolution qui sous-tend ces débats et les revendications des musulmans apparaissent comme le catalyseur de ceux-ci. En effet, les musulmans européens refusent d'être considérés comme des « outsiders » de la citoyenneté européenne mais en même temps, rejettent les discours politiques d'intégration et d'assimilation qui impliquent l'abandon de toute référence à l'islam. Dans ce processus, il n'y a pas que ces nouveaux citoyens qui négocient de nouvelles identités car c'est l'ensemble de la population dite « autochtone » qui est forcée de repenser sa propre identité collective<sup>2</sup>.

Depuis quelques années, des chercheurs occidentaux mais aussi musulmans mettent en évidence cette évolution et les traits communs des islams inclus dans les différentes sociétés européennes. Si ces auteurs adoptent des méthodes différentes pour rendre compte de cette dynamique (la théologie et l'interprétation des textes pour les uns et la sociologie et la science politique pour les autres), ils relèvent les modes de convergence de l'islam européen pour fonder un nouveau cadre analytique de référence, celui de l'islam européen. Prenant acte de la transformation, dans le contexte européen, des modes d'appartenance à l'islam, des chercheurs relèvent que la confrontation directe avec l'Occident aboutit à des variations multiples et à des réélaborations de ces modes<sup>3</sup>. Suite à ces nouveaux enjeux que l'islam pose aux sociétés européennes, la question de l'islam en Europe s'est inscrite à l'agenda politique

---

<sup>1</sup> Travaux subsidiés par la région de Bruxelles-Capitale.

<sup>2</sup> ALSAYYAD, Nezar, "Muslim Europe or Euro-Islam : On the Discourses of Identity and Culture", in ALSAYYAD, Nezar, CASTELLS, Manuel (eds), *Muslim Europe or Euro-Islam, Politics, Culture and Citizenship in the Age of Globalization*, Lanham, Lexington Books, 2002, page 9.

<sup>3</sup> DASSETTO, Felice, *La construction de l'islam européen, Approche socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan, 1996, page 105.

de l'Union européenne<sup>4</sup>. Felice Dassetto met en exergue le processus de recomposition sociale que les populations musulmanes implantées en Europe réalisent en s'appuyant sur le religieux. Ainsi, « *l'islam non seulement avive et réveille les attitudes religieuses individuelles en leur fournissant un soubassement institutionnel, mais il devient également une composante-clé des processus généraux d'inclusion des populations musulmanes au sein de l'espace européen, de telle sorte que, pour une partie d'entre elles au moins, leur intégration passe par l'islam en tant que réalité collective outre qu'individuelle* »<sup>5</sup>. Pour l'intellectuel Tariq Ramadan, qui participe de la pensée constituée autour de la citoyenneté musulmane européenne, les musulmans doivent reconsidérer leur perception d'eux-mêmes, de leur environnement et même de leurs valeurs. Il devient urgent, selon lui, de repenser le discours, le vocabulaire et les partenariats des musulmans présents en Europe<sup>6</sup>. Dans ce cadre, il considère qu'être musulman « *c'est vivre une foi, une pratique, une spiritualité et développer une intelligence des textes fondateurs et du contexte de vie* »<sup>7</sup>.

Le but de cette contribution est d'explorer en quoi l'évolution de l'islam en Belgique, et plus particulièrement à Bruxelles, fait partie de cette dynamique mais aussi quels sont les obstacles qui bloquent son approfondissement. Pour ce faire, il sera utile de revenir dans un premier temps sur l'histoire migratoire des groupes musulmans présents en Belgique et d'informer le lecteur sur la structuration et la diversité de l'associatif créé par les musulmans bruxellois. Dans un second temps, nous explorerons les différents obstacles qui, selon notre hypothèse, entravent l'émergence d'un islam belge unifié permettant d'œuvrer à la création d'un islam européen en obligeant à prendre en considération le poids encore important de la situation locale. Les obstacles que nous avons identifiés sont au nombre de trois : d'abord, les différents clivages de l'émiettement de l'associatif musulman qui empêchent une collaboration unifiée des différentes associations ; deuxièmement, les problèmes autour de l'institutionnalisation de l'organe chef de culte qui découlent d'approches différentes sur son rôle et son statut ; et enfin, l'intervention des pays d'origine mais également de pays tiers qui entravent l'émergence d'un islam belge, cette problématique recoupant en partie les balbutiements dans la production d'une élite musulmane issue de la société belge. La situation locale de Bruxelles nous servira de cas empirique pour illustrer ces différentes parties.

## **La présence musulmane en Belgique : le résultat d'un processus migratoire**

Encore inexistante en 1961, la part représentée par l'immigration en provenance du Maghreb et de Turquie dans les statistiques nationales croît jusqu'en 1991, pour atteindre 27 % de la population étrangère. Mais cette part décroît désormais dans la population étrangère, ce qui est probablement dû à l'augmentation rapide des naturalisations<sup>8</sup>. Il est très difficile de connaître exactement le nombre de musulmans présents en Belgique et a fortiori à Bruxelles, les statistiques ne reprenant pas de critère quant aux convictions religieuses de la population. Nous ne pouvons donc qu'avancer des ordres de grandeur : les estimations les plus récentes avancent un chiffre qui varie entre 350 000 et 370 000 personnes de confessions musulmanes

---

<sup>4</sup> DITTRICH, Mirjam, « What perspectives for Islam and Muslims in Europe ? », Fondation Roi Baudouin, [http://www.kbs-frb.be/code/page.cfm?id\\_page=153&ID=293](http://www.kbs-frb.be/code/page.cfm?id_page=153&ID=293).

<sup>5</sup> DASSETTO, Felice, op cit, page 267.

<sup>6</sup> RAMADAN, Tariq, *Musulmans d'Occident, Construire et contribuer*, Lyon, Editions Tawhid, 2002, page 7.

<sup>7</sup> Ibid, page 30.

<sup>8</sup> MANCO, Ural, « La présence musulmane en Belgique : dimensions historique, démographique et économique », in MANCO, Ural (sous la direction de), *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2000, page 22.

en Belgique, soit plus ou moins 4% de la population, dont 6 000 à 30 000 convertis belges ou d'origine européenne<sup>9</sup>, l'écrasante majorité de cette population étant issue de l'immigration (soit plus de 90 %)<sup>10</sup>. En 2002, la région bruxelloise comptait environ 1 million d'habitants et il est possible d'estimer le nombre de musulmans à plus ou moins 17% de la population bruxelloise, soit environ 162 000 personnes<sup>11</sup>, ce qui représente plus ou moins 40 % du total des musulmans du pays<sup>12</sup>. Le groupe le plus important est composé des personnes de nationalité marocaine et des Belges d'origine marocaine, soit environ 229 000 personnes dont près de la moitié est concentrée à Bruxelles. Ensuite, viennent les personnes de nationalité turque et les Belges d'origine turque qui représentent plus ou moins 130 000 personnes, et dont environ le quart est présent à Bruxelles. Enfin, Ural Manço et Meryem Knamaz font remarquer qu'un « *autre groupe important est constitué par les musulmans d'origine balkanique surtout albanophone* »<sup>13</sup>, cependant il est difficile de les dénombrer parce qu'une partie non négligeable des Albanais est de confession chrétienne et parce que cette population présente des nationalités différentes.

C'est au début du 20<sup>ème</sup> siècle que les autorités belges commencent à engager collectivement des ouvriers étrangers. Des documents datant de 1923 attestent que 10 % des mineurs sont de nationalité étrangère<sup>14</sup>. La crise économique des années 1930 interrompt un temps l'arrivée des travailleurs, celle-ci ne reprendra progressivement que quelques années plus tard, la Belgique se dotant d'une politique d'immigration. Dans les années 1940, la reconstruction de l'après-guerre et la politique de recrutement accru de travailleurs menée dans les mines, font reprendre l'immigration organisée de plus belle. La Belgique signe des accords en ce sens avec l'Italie, mais la catastrophe minière qui se produit en 1956 dans une mine wallonne<sup>15</sup> et où 262 mineurs (dont 136 Italiens) perdent la vie, amène l'Italie à revoir à la hausse les conditions de sécurité et de protection de ses ressortissants<sup>16</sup>. La Belgique est alors à la recherche de nouveaux partenaires. En 1964, une convention est signée par les autorités belges avec le Maroc et avec la Turquie. Cette convention, dont le texte est identique pour les deux pays et constitue une adaptation des accords précédemment conclus avec l'Italie, l'Espagne et la Grèce, prévoit d'emblée le caractère familial de ces flux migratoires. En effet, les autorités belges cherchent à développer l'immigration collective de travailleurs étrangers pour les raisons économiques que nous avons exposées ci-dessus mais également afin de lutter contre le déclin démographique qui touche en particulier la partie francophone du pays. Au Maghreb, deux pays sont « sélectionnés » par les autorités belges : le Maroc et l'Algérie. Le Maroc ne disposait pas d'une véritable politique d'émigration et pratiquait une politique « émigrionniste » à outrance, basée sur une conception marchande de l'émigration (on

---

<sup>9</sup> AKSÖYEK, Ataman (directeur scientifique), *Sociographie de la population turque et d'origine turque, Quarante ans de présence en Belgique (1960-2000), Dynamiques, problèmes, perspectives*, Bruxelles, Centre de Relations Européennes, juillet 2000, page 187.

<sup>10</sup> MANCO, Ural, KANMAZ, Meryem, « Intégration des musulmans et reconnaissance du culte islamique : un essai de bilan », in MANCO, Ural (sous la direction de), *Reconnaissance et discrimination, Présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord*, Paris, L'Harmattan, 2004, page 86.

<sup>11</sup> MANCO, Ural, op cit, page 17.

<sup>12</sup> MANCO, Ural, KANMAZ, Meryem, op cit.

<sup>13</sup> Ibid, page 87.

<sup>14</sup> LEWIN, Rosine, « Balises pour l'avant 1974 », in COENEN, Marie-Thérèse, LEWIN, Rosine (coord.), *La Belgique et ses immigrés, Les politiques manquées*, Bruxelles, De Boeck Université, 1997, page 17.

<sup>15</sup> NDLR : Pour simplifier, la Belgique est un Etat fédéral dont la ligne de démarcation est à l'origine un clivage linguistique. L'Etat fédéral comprend donc trois régions : la région flamande de langue néerlandaise, la région wallonne de langue française et la région bruxelloise bilingue.

<sup>16</sup> MANCO, Ural, op cit, page 18.

exporte un maximum de travailleurs qui doivent rapporter un maximum de devises)<sup>17</sup>. Des tractations ont également eu lieu avec les autorités algériennes mais l'accord n'aboutira que plus tard (en 1970), les autorités algériennes se montrant plus exigeantes sur les conditions d'accueil des immigrés et la main-d'œuvre marocaine étant perçue à l'époque comme apolitique, plus religieuse et plus soumise<sup>18</sup>.

La présence des musulmans en Belgique et à Bruxelles est donc le résultat d'un processus historique : l'appel massif à une main-d'œuvre étrangère effectué par les autorités de l'époque dans le cadre d'une politique migratoire. Cette présence va progressivement et significativement s'accroître sous l'effet de six facteurs : le cycle naturel des naissances, le regroupement familial prévu dans les conventions et que les autorités politiques vont encourager dans une optique d'intégration, les mariages des musulmans et musulmanes belges avec un ou une ressortissant(e) du pays d'origine, les réfugiés politiques, les conversions et l'immigration illégale. Les deux derniers facteurs peuvent être considérés comme plus secondaires étant donné la difficulté de chiffrer leur influence réelle.

### **Structuration et diversité de l'islam bruxellois**

Si la dimension musulmane de l'immigration marocaine et turque était peu présente dans les années 60, elle ne commencera à se visibiliser par rapport à l'extérieur qu'à la suite de plusieurs facteurs. Ce n'est pas que cette dimension était inexistante dans les années 1960 et qu'elle surgit tout à coup, une décennie plus tard, les musulmans redécouvrant qu'ils sont musulmans. La dimension religieuse était présente (quelques salles de prière existaient déjà à cette époque), mais peu visible par l'extérieur et également peu étudiée. Majoritairement, elle prenait sens dans la sphère privée, par exemple, dans les interdits alimentaires. Cette non-visibilité de la référence religieuse est à l'époque en phase avec l'évolution en cours dans les pays d'origine : la Turquie et dans une moindre mesure le Maroc poursuivent des politiques modernisatrices, la laïcité est proclamée en Turquie et la religion devient un facteur secondaire dans la légitimation du pouvoir au Maroc au profit d'idéologies comme le nationalisme arabe. Les années 1970 marqueront un tournant dans l'intensité de cette référence à la suite du changement du projet migratoire. En effet, de plus en plus d'immigrés musulmans prennent conscience de l'impossibilité financière du retour au pays suite à la crise économique qui frappe les secteurs où ils sont engagés comme travailleurs. Ensuite, l'arrêt officiel de l'immigration par importation de main-d'œuvre provoque la prise de conscience que si retour il y a, il sera impossible de revenir. Enfin, le regroupement familial prévu par les conventions signées par les autorités belges conforte les immigrés musulmans dans l'idée d'une installation définitive. Se pose alors la question de la transmission religieuse aux enfants. Ainsi, si les besoins des hommes musulmans, présents en Europe dans l'idée de repartir plus tard, n'étaient pas très développés, c'est la présence des femmes et surtout celle des enfants, dans un environnement où l'islam n'est pas la religion officielle, qui va faire émerger le besoin de structuration religieuse. Qui plus est, l'accroissement de la référence religieuse se fait également, à partir de la fin des années 1970 et au début des années 1980, dans le monde musulman suite aux différents échecs des entreprises de modernisation. En quelques décennies, les musulmans vont développer un tissu associatif diversifié et quantitativement important. Comme l'écrit F. Dassetto, « *des acteurs ont activé des*

---

<sup>17</sup> FRENNET-DE KEYSER, Anne, « La convention belgo-marocaine du 17/02/1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n°1803, 2003, page 9.

<sup>18</sup> *Ibid*, page 11.

*références religieuses islamiques et leur ont donné une base relativement solide au plan associatif et organisationnel* »<sup>19</sup>. Les premières associations créées visent à satisfaire en premier lieu les besoins religieux de base : ce sont avant tout des salles de prière qui sont constituées souvent en transformant une maison unifamiliale, une salle ou un ancien entrepôt. Ces lieux transformés accueillent les enfants pour les cours de religion islamique et aussi progressivement pour des cours d'arabe et de turc. Des associations culturelles sont également créées en vue de promouvoir la culture du pays d'origine. Et depuis quelques années, des associations islamiques se créent en vue d'aider spécifiquement les musulmans : des services d'aides et de secours, des services sociaux, etc. On peut considérer qu'en regroupant ces trois types d'associations, il y a environ 220 associations musulmanes et culturelles à Bruxelles, la majorité étant concentrées dans cinq communes. Ce nombre impressionnant témoigne du dynamisme de cet associatif. Tariq Ramadan constate également qu'en « *moins de cinquante ans, alors que la première génération faisait face au vide et au presque rien en matière d'organisation islamique, nous voilà passés à un foisonnement imprévu et impressionnant* »<sup>20</sup>. Certaines de ces associations fonctionnent comme des groupes d'intérêts ethniques revendiquant pour leurs membres des droits, pas seulement religieux, mais aussi politiques, économiques et sociaux<sup>21</sup>. D'autres sont impliquées dans des activités économiques et sont de petites entreprises à l'échelle locale qui surfent sur la vague du commerce ethnique (agences de voyage, petite restauration, import-export, épiceries, etc.) ou plus largement sur celle du commerce « ethno-islamique » (boutiques de hijab, boucheries halal, librairies, etc.).

## **Les blocages à l'émergence d'un islam européen**

### ***L'émiettement associatif***

Nous avons relevé plus haut l'importance quantitative et le dynamisme de l'« associatif musulman ». Cependant, celui-ci est loin de composer une entité unifiée. En effet, outre la diversité des catégories de cet associatif, que nous avons présentées ci-dessus, à savoir les mosquées, les associations islamiques et les associations culturelles, un nombre significatif d'autres différences entrent en ligne de compte et empêchent un travail unifié autour de l'islam bruxellois. A Bruxelles, ces différences ou clivages sont au nombre de trois. La *division ethno-nationale* constitue le premier de ces clivages. En effet, les premières associations des migrants musulmans se sont constituées sur une base ethno-nationale et ces différences perdurent aujourd'hui. Il y a des mosquées turques et des mosquées marocaines et depuis plus récemment des mosquées pakistanaïses, etc. Il n'existe aucune mosquée dont le public est réellement « mixte ». A., musulman pratiquant d'une trentaine d'années, relève cette division : « *j'irai pas jusqu'à dire, par exemple, ce sont deux communautés qui vivent dans deux vases clos, les uns pas en contact avec les autres, mais en tout cas je constate, par exemple, que dans les lieux de culte les gens sont regroupés dans leurs lieux de culte respectifs et même sur le plan associatif, rares sont les activités communes où les Maghrébins et les Turcs se rencontrent* ».

Avec l'arrivée de migrants musulmans pakistanais, égyptiens, tunisiens, etc., cette frontière ethno-nationale tend à devenir un *clivage linguistique*. On assiste ainsi à la distinction entre

<sup>19</sup> DASSETTO, Felice (ed.), *Facettes de l'islam belge*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, 1997, page 13.

<sup>20</sup> RAMADAN, Tariq, op cit, pages 12-13.

<sup>21</sup> NUHOGLU-SOYSAL, Yasemin, "Changing parameters of Citizenship and claims-making : organized islam in European public spheres", *Theory and Society*, n°26, 1997, page 509.

mosquées arabophones et mosquées turcophones. Ce clivage est renforcé par le fait qu'un grand nombre d'imams proviennent soit des pays d'origine, soit de pays tiers comme l'Égypte ou l'Arabie Saoudite, par exemple. Très souvent, ils ne maîtrisent que très peu l'une des deux langues régionales (le français et le néerlandais). En conséquence, l'écrasante majorité des *khutba* (sermons) donnés dans les mosquées bruxelloises, le sont soit arabe, soit en turc. L., jeune musulmane pratiquante d'une vingtaine d'années, explique, en parlant des imams, les problèmes que cette situation peut poser aux jeunes : « *la plupart proviennent des pays d'origine et n'ont pas forcément connaissance du contexte dans lequel ils évoluent et parfois ils sont en complet déphasage par rapport à la population qu'ils viennent guider, donc on voit, il y a un fossé entre eux et les jeunes et même déjà la plupart des imams ne parlent pas français* ». Il n'y a que les grandes mosquées, dont le public est plus large et composé de jeunes et de convertis ne maîtrisant pas nécessairement l'arabe, qui prévoient éventuellement des prêches dans les deux langues ou une traduction. Ceci est surtout le cas en ce qui concerne les mosquées arabophones, étant donné que les musulmans turcophones sont moins nombreux. A Bruxelles, citons à titre d'exemples, la mosquée Al Khalil et bien sûr la Grande Mosquée dont les surfaces des salles de prière peuvent permettre de rassembler, le vendredi, quelques milliers de fidèles (hommes et femmes). Enfin, il existe également un *clivage religieux* qui recouvre la distinction entre les sunnites et les shi'ites. Celui-ci peut être considéré comme secondaire étant donné que c'est majoritairement le rite sunnite qui est pratiqué en Belgique, les shi'ites étant quantitativement peu nombreux. Cependant, ce clivage constitue également une ligne de démarcation dans le paysage de l'islam bruxellois.

L'ensemble de ces différences concernent donc en premier lieu les lieux de culte, les associations culturelles étant par nature constituées sur la base d'une culture nationale, quoique ce critère peut également être plus large et concerner, par exemple, la culture maghrébine. Les associations islamiques sont les seules qui, de prime abord, n'affichent pas de distinction nationale ou religieuse mais peu résistent à l'analyse de l'origine de leurs membres qui sont souvent de la même origine nationale. Ces clivages empêchent les collaborations entre les différentes tendances présentes au sein de l'islam bruxellois : les shi'ites et les sunnites s'ignorent, les Marocains et les Turcs ne collaborent que rarement, etc. Partant du constat de la situation française que l'on peut généraliser à la situation bruxelloise, Tariq Ramadan constate que « *des associations travaillant dans la même ville, dans la même localité, s'ignorent et parlent, chacune de leur côté* » et que « *la division et l'émiettement sont la règle* »<sup>22</sup>. Certaines occasions permettent la rencontre, c'est le cas notamment des réunions de l'Exécutif des musulmans mais celle-ci ne reste que très partielle. Certaines associations tentent de passer outre ces clivages et de créer des collaborations. C'est le cas notamment de la dynamique *Présence musulmane*, créée à l'initiative de Tariq Ramadan et dont une instance de coordination existe à Bruxelles. Dans ses activités, la dynamique reprend pour credo la pensée de l'intellectuel suisse qui est « *une foi, une pratique et une spiritualité* » pour développer une « *intelligence des textes et du contexte* »<sup>23</sup>, ainsi que son objectif pour l'associatif à savoir « *faire de notre diversité un atout et non plus un handicap (...), cela consiste au niveau local (...) à développer une dynamique interassociative entre des organisations qui ont compris qu'il est impératif et urgent de se compléter dans l'éducation et la formation plutôt que de se déchirer pour une hypothétique « représentativité »* »<sup>24</sup>. Il s'agit alors de « *multiplier les espaces de dialogue à petite échelle* »<sup>25</sup>. Cependant, la personne relais de la dynamique à Bruxelles expose les difficultés qu'elle a rencontrées pour créer ces

<sup>22</sup> RAMADAN, Tariq, op cit, pages 14 et 15.

<sup>23</sup> RAMADAN, Tariq, *Les musulmans d'Occident et l'avenir de l'islam*, Sindbad, 2003, pages 140 et 141.

<sup>24</sup> RAMADAN, Tariq, *Musulmans d'Occident, Construire et contribuer*, op cit, page 16

<sup>25</sup> Ibid, page 17.

partenariats : « *en Belgique, on en est encore à tisser des partenariats intra-communautaires. (...) J'ai envoyé un document d'invitation à une réunion générale aux Turcs, j'ai vraiment cherché toutes les associations turques, les associations d'Afrique noire et j'ai envoyé donc une invitation qui malheureusement n'a pas été entendue, personne n'est venu. Donc ça c'est assez problématique* ». D'autres tentatives de « mixité » sont intéressantes, c'est notamment le cas de certaines associations de femmes musulmanes qui se sont mobilisées au-delà des nationalités pour défendre la possibilité de porter le foulard à l'école.

### ***L'institutionnalisation ou la recherche d'un organe « chef de culte »***

La Belgique est le premier pays européen qui a entamé la problématique de l'institutionnalisation de l'islam puisque la reconnaissance officielle de la religion musulmane aboutit en 1974, date qui marque également l'arrêt officiel de l'immigration. En quelques années, plusieurs dispositions légales sont votées permettant aux communautés islamiques d'obtenir des subventions pour la construction et l'entretien des lieux de culte, la nomination et la rémunération des imams, l'organisation des cours de religion musulmane au sein de l'enseignement officiel, etc. A cette date, c'est le Centre islamique et culturel de Belgique qui hérite de la gestion temporelle du culte musulman, à savoir la désignation des imams et des professeurs de religion islamique, leur rémunération, l'organisation des cours, les certificats de conversion, etc. Le Centre, appelé également la Grande Mosquée de Bruxelles, est installé dans le pavillon oriental du parc du Cinquantenaire de Bruxelles et est financé et dirigé par la Ligue islamique mondiale dont le siège se trouve à la Mecque. Son origine remonte à la fin des années 1950, lorsque quelques étudiants arabes anti-nassériens et anti-baathistes ont rencontré des réfugiés albanais fuyant le régime communiste. Avec quelques convertis, ils fondent le Centre islamique et culturel (CIC)<sup>26</sup>. Lionel Panafit monte, dans son analyse des différents « modes de gestion » qui ont prévalu à cette institutionnalisation, que « *jusqu'au milieu des années 80, cette question relève d'une problématique diplomatique en fonction de la politique extérieure de la Belgique. Il s'agit bien plus d'une pratique juridique utilisée comme un moyen de répondre à des enjeux, souvent exogènes à ceux de l'institutionnalisation de l'islam proprement dit. Le droit est ici un moyen de signifier une considération politique, notamment vis-à-vis des pays producteurs de pétrole, et non la conclusion d'un débat politique tendant à résoudre les difficultés sociales des communautés musulmanes* »<sup>27</sup>. Une nette opposition de l'associatif musulman « immigré » se fait jour par rapport à ce mode de gestion, contestant la représentativité du Centre qui est dirigé par un pays, l'Arabie Saoudite, qui n'a aucun lien avec les communautés musulmanes majoritaires présentes en Belgique et qui se réclame d'un rite, le hanbalisme, voire d'une idéologie, le wahhabisme, qui sont tout à fait étrangers aux rites sunnites majoritairement pratiqués par les musulmans en Belgique, à savoir le rite malékite pour les Marocains et le rite hanéfite pour les Turcs. Les suites de la procédure d'institutionnalisation du culte musulman, actuellement toujours en cours, se situent dans le cadre de la mise en pratique des dispositions législatives (comme, par exemple, la reconnaissance des communautés islamiques locales, à savoir les mosquées) et la recherche, par la sélection de ses membres, d'un organe représentatif comme garant d'une certaine forme de contrôle idéologique. Ce changement d'optique dans le chef des autorités

---

<sup>26</sup> RENAERTS, Monique, MANCO, Ural, « Lente institutionnalisation de l'islam et persistance d'inégalités face aux autres cultes reconnus », in MANCO, Ural (sous la direction de), *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2000, page 87.

<sup>27</sup> PANAFIT, Lionel, « Les problématiques de l'institutionnalisation de l'islam en Belgique (1965-1996) », in DASSETTO, Felice (ed.), *Facettes de l'islam belge*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, 1997, page 255.

belges survient au lendemain de plusieurs « affaires », amplement médiatisées, qui cristalliseront la peur du « péril intégriste » et stigmatiseront l'ensemble de la population musulmane. Parmi ces événements, on peut citer la manifestation contre les bombardements américains sur la Libye en 1986 où certains manifestants arboraient des portraits de l'ayatollah Khomeiny<sup>28</sup>, la première affaire du foulard en 1989 où quelques étudiantes d'une école secondaire bruxelloise de l'enseignement officiel ont demandé l'autorisation de porter le *hijab* au sein de l'établissement et enfin les suites de l'affaire Salman Rushdie qui rebondira également en Belgique. Les autorités tentent alors de donner corps et de s'appuyer sur une élite jugée plus « moderne », mettant sur pied, en 1990, le Conseil Provisoire des Sages qui propose un « *objectif global d'intégration culturelle des musulmans de Belgique* »<sup>29</sup>. C'est une véritable surenchère dans la concurrence à l'érection d'un organe représentatif qui va avoir lieu puisque des élections organisées conjointement par le Centre islamique et culturel et par le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés ont lieu en 1991. Un Conseil supérieur de 17 membres fut désigné à la suite de ces élections mais les autorités belges, dans leur souci de produire elles-mêmes un leadership en sélectionnant les élites musulmanes dignes de devenir leur interlocuteur officiel, refusèrent de le reconnaître. Cependant, c'est bien le Conseil Supérieur qui sera à la base des négociations en vue d'aboutir à la constitution de l'organe chef de culte : l'Exécutif des Musulmans de Belgique, issu d'élections organisées en 1998 et d'une procédure de screening de ses membres élus menée par les autorités belges.

L'appellation organe « chef de culte » est propre au droit belge. En effet, il n'y a pas d'organe chef de culte dans l'islam sunnite qui est majoritairement pratiqué en Belgique. Sa définition est difficile à circonscrire compte tenu de l'absence d'une structure cléricale hiérarchique qui soit universellement acceptée, comme l'Eglise dans le cas du catholicisme<sup>30</sup>. En définitive, c'est un organe chargé du *temporel* du culte qui a été élu et mis en place. Ceci signifie la reconnaissance officielle d'une *administration* chargée de l'organisation et de la gestion du culte islamique. Cet organe a la charge de mettre au point des procédures de nomination des ministres du culte (dans le cas présent, les imams) et des enseignants de religion islamique, de tenir à jour les dossiers administratifs du personnel religieux et d'inspecter le bon déroulement des activités<sup>31</sup>. Il n'a donc pas pour mission de représenter l'autorité religieuse de l'islam belge et n'exerce aucune fonction de contrôle idéologique, contrairement à l'objectif premier d'une partie de la classe politique belge au début du processus d'institutionnalisation. Nous verrons dans la section suivante que les tergiversations autour du rôle de l'Exécutif des musulmans de Belgique donnent l'occasion à des pays tiers d'intervenir dans l'évolution de l'islam belge.

### ***L'intervention d'Etats étrangers et la question des élites***

---

<sup>28</sup> Voir DASSETTO, Felice, BASTENIER, Albert, *Medias U Akbar, Confrontations autour d'une manifestation*, Louvain-La-Neuve, Ciaco, 1987, 121 pp.

<sup>29</sup> Cité dans PANAFIT, Lionel, op cit, page 264.

<sup>30</sup> RENAERTS, Monique, MANCO, Ural, op cit, page 83.

<sup>31</sup> Ibid, page 85.

Le Centre islamique et culturel n'est pas appelé la Grande Mosquée de Bruxelles pour rien : symboliquement, c'est le seul bâtiment qui de l'extérieur se visibilise totalement comme une mosquée, ressemblant plus ou moins à ce que l'on peut trouver dans le monde arabe et musulman. A. témoigne de l'importance symbolique du Centre : *« sur le plan cultuel le Centre islamique du Cinquantenaire a toujours eu une place très particulière. Donc c'est, ça a toujours été une, enfin de par l'architecture des lieux, c'est toujours la mosquée par excellence. C'était toujours dans l'imaginaire, enfin pas dans l'imaginaire, mais en tout cas ce sont des personnes qu'ils soient Turcs ou d'origine maghrébine, constatent que cette mosquée là, c'est celle qui ressemble le plus aux mosquées se trouvant de l'autre côté de la Méditerranée. Donc c'est, ce lieu-là a toujours eu une place particulière, donc c'est là où les gens quand ils y sont et bien ils se sentent plus dans une mosquée que dans les autres lieux aménagés avec des moyens de fortune où c'est plus des lieux de prière, des salles de prière répondant à des commodités, à des nécessités de proximité par rapport au lieu d'habitation qu'autre chose ».*



Photo : vue du Centre islamique et culturel du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles

Outre cette dimension symbolique importante, deux éléments ont permis au Centre de maintenir une influence non négligeable sur l'évolution de l'islam en Belgique et à Bruxelles. Il y a d'abord les différents objectifs politiques qui ont sous-tendus la procédure d'institutionnalisation de l'organe chef de culte et qui lui ont conféré, nous l'avons vu, des prérogatives importantes. Il y a ensuite les hésitations quant aux fonctions réelles (la charge du temporel du culte) ou supposées (gardien idéologique de l'islam belge, chef spirituel) de l'Exécutif des musulmans. Cette ambiguïté quant à son rôle et à son statut est entretenue par

les médias et par certain(e)s hommes/femmes politiques qui voient en lui l'interlocuteur officiel de l'Etat et qui le somment de prendre position sur des événements d'actualité internationale (les attentats terroristes, par exemple) ou nationale (notamment sur le port du foulard à l'école). Cependant, elle est aussi entretenue par l'Exécutif lui-même qui, en prenant part à de nombreux débats notamment télévisuels, dépasse ses fonctions de simple *administration* chargée de gérer et d'allouer des budgets pour se positionner comme organe représentant le point de vue idéologique de l'islam belge.

On le voit, la frontière entre la fonction purement administrative et celle d'organe ayant une fonction plus idéologique (récusée par les représentants de l'Exécutif) peut se révéler poreuse et difficile à délimiter. Ceci étant, cette situation ambiguë a permis au Centre islamique et culturel, dépourvu des fonctions de gestion du culte qui étaient les siennes dans les années 1970 et 1980, de maintenir certaines prérogatives (comme les certificats de conversion), et de s'imposer comme l'autorité *spirituelle* de l'islam en Belgique. Nous avons déjà souligné ci-dessus le fait que le Centre est géré et financé par la Ligue islamique mondiale dont le principal bailleur de fonds est l'Arabie Saoudite. Les aléas de l'institutionnalisation de la religion musulmane en Belgique permettent donc à l'Arabie Saoudite d'influencer son évolution, ses moyens financiers lui permettant de financer quelques mosquées et d'envoyer de jeunes prédicateurs suivre un cursus de théologie islamique dans les universités du pays.

Il existe un autre domaine, que nous avons déjà en partie effleuré, qui permet aux pays d'origine mais également à des Etats tiers d'intervenir dans le processus de constitution de l'islam belge : c'est l'inexistence, en Belgique, de formations pour les imams et donc la problématique de leur recrutement. Dans les faits, un grand nombre d'imams continuent à provenir du pays d'origine (c'est surtout le cas pour la Turquie qui envoie des imams au travers de sa Fondation des affaires religieuses, la Diyanet, mais même dans les autres fédérations de mosquées turques existantes à Bruxelles les sermons sont dits en turc par des imams turcs), de pays tiers (c'est le cas d'imams provenant d'Egypte, par exemple, qui viennent prêcher à Bruxelles dans les mosquées arabophones) ou sont de jeunes musulmans belges qui partent suivre une formation dans un pays musulman et qui reviennent ensuite prêcher en Belgique. A Bruxelles, quelques prédicateurs sont revenus prêcher et animer des associations islamiques après leur formation. Cependant, les formations islamiques dispensées actuellement dans le monde arabe et musulman le sont sans grande prise de considération pour le contexte nouveau dans lequel les musulmans d'Europe vivent. Des formations existent à Bruxelles, plusieurs associations dispensant des cours<sup>32</sup>. Il existe même un Institut d'Etudes Islamiques qui propose un cursus de quatre ans, cependant la formation n'est toujours pas reconnue par l'Etat. Le secrétaire général d'une fédération de mosquées turques souligne la difficulté qu'il rencontre à recruter des imams formés pour le contexte européen : « *nous recherchons beaucoup d'imams mais malheureusement, on a des difficultés pour trouver des imams bilingues ou bien qui comprennent un peu la jeunesse de Belgique car le problème quand on fait amener un imam de Turquie, il vient avec la mentalité turque et il n'arrive pas à comprendre les personnes qui sont ici, ni les jeunes, donc il y a un problème de dialogue. C'est pour cette raison que nos nouveaux projets c'est d'avoir des imams venant de Belgique* ». Cette question renvoie plus largement à la constitution d'une véritable élite musulmane d'Europe, non seulement religieuse, mais aussi politique, économique culturelle et sociale. La formation de cette élite n'en est qu'à ses balbutiements, notamment en raison des difficultés socio-économiques que connaît une partie très importante de la population

---

<sup>32</sup> JAMOUCI, Mohamed, « Belgique, Formation sur l'islam dans les Instituts supérieurs de Sciences Islamiques privés », Islam, Revue trimestrielle d'histoire et de théologie musulmane, n°2, septembre-novembre 2002, pages 40-41.

musulmane d'Europe. En conséquence, les musulmans européens sont toujours dépendants d'interprétations théologiques et religieuses et d'un certain type de littérature qui sont produits dans le monde musulman.

Enfin, il existe un autre domaine qui permet l'intervention d'Etats étrangers et qui concerne surtout les pays d'origine, c'est celui des relations que ceux-ci entendent maintenir, parfois coûte que coûte, avec les musulmans belges originaires de ces pays. Il ne s'agit pas ici de réitérer la crainte de la « double allégeance » des populations musulmanes belges, mais de mettre en évidence les moyens qu'utilisent les Etats d'origine pour maintenir des relations privilégiées avec celles-ci. Vincent Geisser souligne les 4 dimensions qui ont fait prévaloir, dans le chef des Etats d'origine, un mode particulier de gestion des relations entre le pays d'origine et les expatriés et leurs descendants. Ainsi, il y a premièrement une dimension culturelle qui vise à s'assurer de l'allégeance aux valeurs fondamentales et à la langue nationale et qui s'est concrétisée pratiquement par la création d'associations ayant comme mission l'organisation d'activités culturelles et de cours de langues. Vient ensuite, une dimension religieuse qui a impliqué le contrôle des orientations religieuses des émigrés. Il y a troisièmement, une dimension économique qui s'est concrétisée par l'incitation au rapatriement des devises vers le pays d'origine. Et enfin apparaît une dimension politique et sécuritaire qui vise à lutter contre toute forme de contestation et d'opposition au régime en place<sup>33</sup>. A propos des relations que les musulmans belges entretiennent avec leurs pays d'origine, A. considère que « *les autorités de leurs pays d'origine continuent à les traiter comme des vaches à lait et comme un secteur économique qui est porteur, qui apporte des devises (...), parfois les approches sont radicalement opposées puisque (...), toute la logique qui consiste à penser en termes de citoyens, en termes d'acteurs participant dans une société multiculturelle, le fait de participer à la richesse collective, le fait de s'épanouir etc., parfois ça ne correspond pas à tout le projet des pays d'origine dont sont issus ces populations et qui voudraient continuer à entretenir des relations très privilégiées (...), ils sont toujours considérés comme des ressortissants* ».

La densité de ces liens est plus diffuse dans le cas marocain et maghrébin mais on peut la qualifier d'intense dans le cas turc au vu de l'interventionnisme dont fait preuve l'ambassade turque dans les affaires religieuses et politiques de la communauté turque d'Europe. A Bruxelles, cet interventionnisme se manifeste par la présence, quasiment incontournable, de représentants de l'ambassade lors de manifestations religieuses et culturelles et par les liens que la quasi-totalité des mosquées turques entretiennent avec celle-ci. Dans le cas des communautés d'origine marocaine, et plus largement d'origine maghrébine, les tentatives d'intervention des ambassades ont moins de prise, étant donné que ces populations s'en sont assez vite affranchies pour leur organisation. Vincent Geisser note qu'à la fin des années 1970, « *il s'est produit une sorte de fracture irréversible entre le sentiment national qui continue à être vécu intensément par les émigrés sur un mode émotionnel et l'allégeance politique aux Etats qui fait de plus en plus l'objet de désillusions et de contestations dans les communautés installées à l'étranger* »<sup>34</sup>. Cependant certaines tentatives ont existé et subsistent encore : l'Etat marocain continue à jouer un rôle dans la vie religieuse des citoyens d'origine marocaine<sup>35</sup>. Certaines interventions extérieures peuvent également être entretenues

---

<sup>33</sup> GEISSER, Vincent, « L'islam consulaire (1<sup>ère</sup> partie) : le rôle des Etats d'origine dans la gestion de l'islam en France », [http://www.oumma.com/article.php3?id\\_article=1122&var\\_recherche=Vincent+Geisser](http://www.oumma.com/article.php3?id_article=1122&var_recherche=Vincent+Geisser).

<sup>34</sup> GEISSER, Vincent, « L'islam consulaire (2<sup>ème</sup> partie et fin) : le rôle des Etats d'origine dans la gestion de l'islam en France », [http://www.oumma.com/article.php3?id\\_article=1130&var\\_recherche=Vincent+Geisser](http://www.oumma.com/article.php3?id_article=1130&var_recherche=Vincent+Geisser).

<sup>35</sup> LANDMAN, Nico, "Islam in the Benelux Countries", in HUNTER, Shireen T. (ed.), *Islam, Europe's Second Religion : the New Social, Cultural and Political Landscape*, Westport, Praeger, 2002, page 117.

par les autorités politiques locales belges qui, confrontées à une crise et par peur d'émeutes, font parfois appel aux ambassades pour « appeler au calme ».

## Conclusion

Dans le contexte européen où l'islam n'est pas la religion dominante, l'islam suscite des appartenances collectives réélaborées. Il rouvre le chapitre des transactions entre forces sociales pour le marquage symbolique de l'espace public : les sociétés européennes sont transformées par cette présence et doivent revenir sur leur conception du pluralisme. Partout, il fait émerger de nouveaux enjeux quant aux questions de la place de la religion dans la société et du modèle d'intégration. Ainsi, « *la circulation de l'information par les formes et les médias les plus divers, place l'islam de chaque quartier et ville en un réseau européen et mondial de connexions* »<sup>36</sup>. Néanmoins, les dynamiques nationales propres à chaque Etat européen, notamment son système normatif ainsi que l'histoire de sa construction nationale, sont des éléments prégnants dans l'appréhension faite par la société dite d'accueil de cette nouvelle présence. Comme le fait remarquer Tariq Ramadan, nous sommes effectivement en présence d'une « *révolution silencieuse dans les communautés musulmanes d'Occident : de plus en plus de jeunes et d'intellectuels s'engagent et cherchent les moyens de vivre en harmonie avec leur foi tout en étant partie prenante des sociétés qui sont les leurs désormais* »<sup>37</sup>. Cette évolution concerne l'ensemble des pays européens où l'islam est désormais la religion d'une partie non négligeable de leurs citoyens. Elle est la principale dimension de l'islam européen : celui-ci pose partout les mêmes questions et les mêmes enjeux aux sociétés d'accueil. De plus, les musulmans connaissent, dans toutes les sociétés européennes, les mêmes difficultés, non seulement socio-économiques mais aussi politiques en terme de représentation.

Cependant, la façon dont les pays européens vont répondre aux questions posées par l'islam dépend fortement de leurs parcours historiques et politiques, ainsi que, comme le note Ural Manço, des « *relations Etats/confessions* »<sup>38</sup>. Ceux-ci sont très variés au sein de l'Union européenne et les modes de gestion de la présence musulmane européenne ne sont pas les mêmes en Belgique qu'en Angleterre, en France qu'en Espagne, etc. Tout au long de cet article, nous avons souligné les freins qui existent à la constitution d'un islam belge en prenant Bruxelles comme illustration empirique. Les difficultés pratiques de l'institutionnalisation du culte musulman en Belgique, l'émiettement de l'associatif musulman ainsi que les possibilités d'intervention d'Etats étrangers ne sont pas sans poser problème dans la structuration d'un islam belge, notamment pour les jeunes. Car parmi les musulmans d'Europe, ce sont les jeunes qui sont le plus impliqués dans les processus de redéfinition de soi : les modes d'appartenance à l'islam semblent plus changeants et apparaissent comme une partie d'un processus de restructuration permanent. Les changements dans l'appartenance religieuse sont d'autant plus complexes et variés qu'ils sont liés au contexte dans lequel les individus se trouvent. Or, c'est sur les jeunes que ce contexte a le plus d'impact. Néanmoins, même si les jeunes musulmans font plus directement l'expérience de la société européenne que leurs parents, il faut souligner le fait qu'ils continuent à être influencés par la culture et

---

<sup>36</sup> DASSETTO, Felice, *La construction de l'islam européen, Approche socio-anthropologique*, op cit, page 320.

<sup>37</sup> RAMADAN, Tariq, *Les musulmans d'Occident et l'avenir de l'islam*, op cit, page 19.

<sup>38</sup> MANCO, Ural, « Musulmans et islam en Occident : révélateurs des limites du pluralisme culturel et démocratique ? », in MANCO, Ural (sous la direction de), *Reconnaissance et discrimination, Présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord*, Paris, L'Harmattan, 2004, page 27.

les traditions de leurs pays d'origine à cause du lien très fort qui existe entre culture et religion<sup>39</sup>. Il est indéniable que les dynamiques relevées par le paradigme de l'islam européen sont en cours de formation et de mutation. L'objectif de cet article était de signaler qu'il ne faut pas sous-estimer le poids du local qui pèse encore sur ces dimensions et qui empêchent de sortir l'islam d'Europe de l'emprise des pays d'origine ou de pays tiers. Pour conclure, citons encore une phrase de Tariq Ramadan, qui fournit, que l'on soit d'accord ou non avec son raisonnement, *une* des solutions proposées aux musulmans d'Europe : il faut, dit-il, « *défendre farouchement l'idée que les musulmans d'Occident doivent être indépendants intellectuellement, politiquement et financièrement* »<sup>40</sup>. Tel n'est pas encore le cas en Belgique, et à fortiori à Bruxelles.

## Bibliographie

AKSÖYEK, Ataman (directeur scientifique), *Sociographie de la population turque et d'origine turque, Quarante ans de présence en Belgique (1960-2000), Dynamiques, problèmes, perspectives*, Bruxelles, Centre de Relations Européennes, juillet 2000, 230 pp.

ALSAYYAD, Nezar, "Muslim Europe or Euro-Islam : On the Discourses of Identity and Culture", in ALSAYYAD, Nezar, CASTELLS, Manuel (eds), *Muslim Europe or Euro-Islam, Politics, Culture and Citizenship in the Age of Globalization*, Lanham, Lexington Books, 2002, pages 9-29.

ASAD, T., "Europe against islam : islam in Europe", *The Muslim World*, n°87 (2), 1997, pages 183-195.

DASSETTO, Felice, *La construction de l'islam européen, Approche socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan, 1996, 383 pp.

DASSETTO, Felice (ed.), *Facettes de l'islam belge*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, 1997, 310 pp.

DASSETTO, Felice, « Islam et Europe : au défi d'une rencontre de civilisations », in PAILHE, Caroline (sous la coordination de), *Europes et Mondes musulmans, Un dialogue complexe, Quel partenariat politique, économique et culturel ?*, Editions du GRIP, n°278-279, 2004, pages 143-164.

DITTRICH, Mirjam, "What perspectives for Islam and Muslims in Europe ?", Une publication de la Fondation Roi Baudouin, [http://www.kbs-frb.be/code/page.cfm?id\\_page=153&ID=293](http://www.kbs-frb.be/code/page.cfm?id_page=153&ID=293).

FRENNET-DE KEYSER, Anne, « La convention belgo-marocaine du 17/02/1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n°1803, 2003, 46 pp.

GEISSER, Vincent, « L'islam consulaire (1<sup>ère</sup> partie) : le rôle des Etats d'origine dans la gestion de l'islam en France », [http://www.oumma.com/article.php3?id\\_article=1122&var\\_recherche=Vincent+Geisser](http://www.oumma.com/article.php3?id_article=1122&var_recherche=Vincent+Geisser).

GEISSER, Vincent, « L'islam consulaire (2<sup>ème</sup> partie et fin) : le rôle des Etats d'origine dans la gestion de l'islam en France », [http://www.oumma.com/article.php3?id\\_article=1130&var\\_recherche=Vincent+Geisser](http://www.oumma.com/article.php3?id_article=1130&var_recherche=Vincent+Geisser).

JAMOUCI, Mohamed, « Belgique, Formation sur l'islam dans les Instituts supérieurs de Sciences Islamiques privés », *Islam, Revue trimestrielle d'histoire et de théologie musulmane*, n°2, septembre-novembre 2002, pages 40-41.

LANDMAN, Nico, "Islam in the Benelux Countries", in HUNTER, Shireen T. (ed.), *Islam, Europe's Second Religion : the New Social, Cultural and Political Landscape*, Westport, Praeger, 2002, pages 97-119.

---

<sup>39</sup> MARECHAL, Brigitte, « The question of belonging », in MARECHAL, Brigitte et al (eds.), *Muslims in the Enlarged Europe*, Leyden, Brill, 2003, vol 2, page 11.

<sup>40</sup> RAMADAN, Tariq, *Les musulmans d'Occident et l'avenir de l'islam*, op cit, page 20.

LEWIN, Rosine, « Balises pour l'avant 1974 », in COENEN, Marie-Thérèse, LEWIN, Rosine (coord.), *La Belgique et ses immigrés, Les politiques manquées*, Bruxelles, De Boeck Université, 1997, pages 14-24.

MANCO, Ural, « La présence musulmane en Belgique : dimensions historique, démographique et économique », in MANCO, Ural (sous la direction de), *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2000, pages 17-39.

MANCO, Ural, « Musulmans et islam en Occident : révélateurs des limites du pluralisme culturel et démocratique ? », in MANCO, Ural (sous la direction de), *Reconnaissance et discrimination, Présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord*, Paris, L'Harmattan, 2004, pages 13-34

MANCO, Ural, KANMAZ, Meryem, « Intégration des musulmans et reconnaissance du culte islamique : un essai de bilan », in MANCO, Ural (sous la direction de), *Reconnaissance et discrimination, Présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord*, Paris, L'Harmattan, 2004, pages 85-115.

MARECHAL, Brigitte, "The question of belonging", in MARECHAL, Brigitte et al (eds.), *Muslims in the Enlarged Europe*, Leyden, Brill, 2003, vol 2, pages 5-18.

NUHOGLU-SOYSAL, Yasemin, "Changing parameters of Citizenship and claims-making : organized islam in European public spheres", *Theory and Society*, n°26, 1997, pages 509-527.

PANAFIT, Lionel, « Les problématiques de l'institutionnalisation de l'islam en Belgique (1965-1996) », in DASSETTO, Felice (ed.), *Facettes de l'islam belge*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, 1997, pages 253-269.

RAMADAN, Tariq, *Musulmans d'Occident, Construire et contribuer*, Lyon, Editions Tawhid, 2002, 69 pp.

RAMADAN, Tariq, *Les musulmans d'Occident et l'avenir de l'islam*, Sindbad, 2003, 383 pp.

RENAERTS, Monique, MANCO, Ural, « Lente institutionnalisation de l'islam et persistance d'inégalités face aux autres cultes reconnus », in MANCO, Ural (sous la direction de), *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2000, pages 83-106.

## **L'islam dans la capitale européenne, vers l'émergence d'un islam européen ?**

Depuis quelques années, de nombreux auteurs mettent en évidence les points de convergence de l'islam au niveau européen : il s'agit de montrer quelles sont les évolutions communes des différents islams nationaux inclus en Europe et de considérer ces évolutions comme l'émergence d'un islam européen. Le but de cette contribution est d'explorer en quoi l'évolution de l'islam en Belgique, et plus particulièrement à Bruxelles, fait partie de cette dynamique mais aussi quels sont les obstacles qui bloquent son approfondissement. Selon notre hypothèse, trois obstacles majeurs obligent à penser encore au poids de la situation nationale et locale sur l'évolution de l'islam en Europe. Ces obstacles sont l'émiettement de l'associatif musulman, les difficultés rencontrées lors de l'institutionnalisation d'un organe chef de culte et enfin, l'intervention des pays d'origine mais également de pays tiers qui recoupe en partie les balbutiements dans la production d'une élite musulmane issue de la société belge. Dans cette contribution, la situation locale de Bruxelles nous sert de cas empirique pour illustrer ces différentes problématiques.